



Un corbeau 2.0

Depuis quelques mois, le Rocher est la cible d'un site qui accuse des notables d'avoir la mainmise sur les opérations immobilières. Au détriment du prince et de ses sujets... PAR **CHRISTIAN EUDELIN**

Pour faire le blocus de Monaco, il suffit de deux panneaux de sens interdit », plaisanta le général de Gaulle en référence au côté enclavé de la principauté. C'est ainsi : avec ses 2 kilomètres carrés et malgré ses 38 000 résidents, Monaco est un village et comme bien des villages, Monaco est actuellement la cible d'un corbeau qui n'a rien à envier à celui du film d'Henri-Georges Clouzot ni à celui, tout à fait réel, lui, qui sévit dans l'affaire Grégory. Vingt et unième siècle oblige, nulle lettre anonyme accusant tel médecin de pratiques contraires au serment d'Hippocrate, pas le moindre affichage sauvage mettant en cause la probité de tel notable, mais un site aux informations méphitiques, dossiers-du-rocher.com, qui sur sa page d'accueil donne le « la », fautes d'orthographe comprises : « *Exposant des personnalités [sic] monégasques, hommes politique [sic] et hommes d'affaire [sic] influents, nos découvertes ont montré qu'un petit club s'était construit depuis une dizaine d'années dans notre petit État princier avec pour simple but de manipuler et influencer les institutions de Monaco dans leurs propres intérêts.* » L'affaire est suffisamment prise au sérieux pour qu'Albert sorte de sa légendaire réserve : « *Je condamne cette campagne diffama-*

PHOTOS: SHUTTERSTOCK - DR

toire et anonyme de rumeurs mensongères et de calomnies. Je dirais que ce sont des voyous qui se cachent derrière un anonymat. » Curieux : si tout cela n'est qu'un tissu de mensonges, pourquoi monter ainsi au créneau ? Voyons le fond. « *Les membres de ce club sont connus de tous, précise dossiers-du-rocher.com. Parmi [sic] eux, Didier Linotte, Président du Tribunal Suprême [sic], Thierry Lacoste, avocat à la réputation sulfureuse, Claude Palmero, l'homme d'affaire [sic] Antonio Caroli ou encore le ministre Laurent Anselmi* », qualifié plus loin de « *ministre barbouze* », rien de moins ! Selon nos recherches, aucun d'entre eux n'a subi la moindre condamnation, aucun ne semble avoir été impliqué dans quelque affaire que ce soit. Mais soudés, ces Dalton en costard croisé auraient détourné des centaines de milliers d'euros de fonds publics, Didier Linotte serait même devenu un maître ès prévarications en signant les yeux fermés les plans d'urbanisation fournis par ses complices. Dossier forcément lié, les opérations immobilières sur lesquelles ce Club des Quatre tient à conserver la mainmise. Des transactions forcément très juteuses mais a priori pas de magouilles avérées. Prenons la plus connue : l'affaire dite de l'Esplanade des Pêcheurs. En 2018, le Tribunal suprême (présidé par

Didier Linotte) voit deux parties s'affronter : un promoteur immobilier, Antonio Caroli, et l'État monégasque. Le premier reproche au second d'avoir retiré au dernier moment sa signature d'un gigantesque projet d'aménagement. Le promoteur réclame réparation, à hauteur de 450 millions d'euros et en obtient presque un tiers. Une telle indemnité est une première dans l'histoire du Rocher mais l'histoire ne s'arrête pas là. Thierry Lacoste, qui n'est absolument pas partie prenante, aurait reçu 579 200 euros sous forme d'honoraires pour avoir rétrocédé l'affaire à un collègue parisien, lui assurant que Didier Linotte irait dans le sens du plaignant contre l'État de Monaco... Un avocat a le droit de traiter des affaires, il n'a pas d'exclusivité, même lorsqu'il est l'avocat du prince Albert II. Et lorsqu'il y a conflit d'intérêts, il contacte un de ses confrères, ce qu'il a fait. Oui, ça fait beaucoup d'inconnues. Sur le site, la reproduction d'e-mails suggère des réunions entre les quatre bonshommes, comme si cela était une preuve irréfutable de leur complicité. Occupant des fonctions importantes sur Rocher, il ne semble pas illogique qu'ils se connaissent, se fréquentent et parfois se réunissent. Oui, la Bande des Quatre se retrouve parfois, elle n'est pas bien grande la principauté ; et alors ?





La faible superficie oblige les promoteurs monégasques à construire en hauteur et à gagner sur la mer.

Soyons clairs : le site ne source rien mais offre en accès libre des factures, des relevés de compte sans jamais fournir la moindre adresse, le plus petit nom d'enquêteur. Dossiers-du-rocher.com serait basé en Inde et brouillerait les pistes à l'aide de nombreux pare-feu, technique habituelle des corbeaux 2.0. Certaines pièces

Nos confrères du *Monde* racontent avoir été contactés par un correspondant anonyme ayant laissé à leur intention un sac à dos rempli de documents dans un café parisien – c'est ainsi que démarrent plusieurs enquêtes policières sur Netflix. Selon la même et anonyme source, la prétendue magouille aurait déjà fait une

“Je condamne cette campagne diffamatoire de rumeurs et de calomnies” Albert

produites ont purement été piratées dans la boîte mail des intéressés, d'autres apparaissent comme pur délire conspirationniste, comme ces prétendus comptes en Suisse. Rien n'est signé. Tout est balancé comme ça, en vrac, sans explication de texte, sans contextualisation, ce qui ne peut qu'aller dans le sens des amateurs de théorie du complot pour lesquels tout ce qui sort d'Internet est béni. Amen.

victime, Jean-François Renucci, éminent professeur de droit, décédé dans un accident de voiture, quelques jours après la mise en ligne de dossiers-du-rocher.com. Il travaillait pour la principauté, certes. Le site laisse entendre que se sentant visé par leurs accusations, il se serait suicidé. Ce que dément formellement l'enquête de gendarmerie. Il s'agit d'un accident stupide.

Richelieu disait : « *Qu'on me donne six lignes écrites de la main du plus honnête homme, j'y trouverai de quoi le faire pendre.* » C'est un peu la sensation qu'on éprouve en examinant de plus près les exemples fournis par ce site. Très à charge et diffamatoire, comme si l'objectif était de démontrer qu'au sein du Rocher, le prince Albert était régulièrement trahi par ses amis de toujours et/ou proches. « *Incapable de gouverner* », il ne contrôlerait plus rien, pas même sa femme Charlène, qui passe le plus clair de son temps loin de la principauté. Albert, ainsi, ferait perdre beaucoup d'argent à son pays et à ses administrés. Cette tentative de déstabilisation reste sans précédent. Plusieurs plaintes ont été déposées à l'encontre du site fantôme dont le ou les propriétaires sont insaisissables. Et c'est sans doute ce qui agace le plus la principauté. **C. E.**